

# DOSSIER DE CANDIDATURE

*Micro-crèches Pas à Pas  
Un Pas de Plus  
Trois Petits Pas*



Soissons  
Fère-en-Tardenois

Micro-crèche PAS A PAS-UN PAS DE PLUS  
22 Boulevard Jeanne d'Arc  
02200 SOISSONS  
Tel : 03.23.72.95.91  
crechepasapas@gmail.com



Micro-crèche 3 PETITS PAS  
32 Chemin de ronde  
02130 FERE EN TARDENOIS  
Tel : 03.23.82.39.29  
creche3petitspas@gmail.com

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé un dossier de candidature pour les micro-crèches PAS A PAS, UN PAS DE PLUS ou 3 PETITS PAS en vue d'une demande d'inscription éventuelle pour votre enfant.

Les micro-crèches « *Pas à Pas* » et « *Un pas de plus* » se situent dans un local en rez-de-chaussée situé au 22 Boulevard Jeanne d'Arc à Soissons.

La micro-crèche « *3 Petits Pas* » se situe à Fère en Tardenois, 32 chemin de ronde.

Chaque structure a une capacité d'accueil de 12 enfants simultanément, à temps plein, temps partiel, ou halte-garderie.

Si vous souhaitez faire une demande d'inscription régulière ou de halte-garderie, vous pouvez dès maintenant remplir et renvoyer le dossier de candidature ci-dessous (téléchargeable sur notre site internet).

Vous trouverez avec ce dossier une présentation du projet éducatif de la structure et des informations concernant les tarifs.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre entier dévouement au bien-être des enfants.

Mme CLUYSEN  
Responsable pédagogique  
SOISSONS

Mme de BUSSY  
Gestionnaire SOISSONS  
et FERE EN TARDENOIS

M. ARTOUX  
Responsable pédagogique  
FERE EN TARDENOIS

Micro-crèche PAS A PAS-UN PAS DE PLUS  
22 Boulevard Jeanne d'Arc  
02200 SOISSONS  
Tel : 03.23.72.95.91  
crechepasapas@gmail.com



Micro-crèche 3 PETITS PAS  
32 Chemin de ronde  
02130 FERRE EN TARDENOIS  
Tel : 03.23.82.39.29  
creche3petitpas@gmail.com

## Formulaire de candidature

Votre enfant doit avoir moins de 6 ans pour être admis dans nos micro-crèches et moins de 8 ans pour les enfants reconnus porteurs de handicaps. Une priorité sera donnée aux enfants de moins de 3 ans.

**Seules les demandes complètes pourront être prises en compte. Merci d'être précis dans vos réponses.**

### Votre enfant

Son prénom (si connu) : .....

garçon  fille

Son nom :

Sa date de naissance ou date présumée d'accouchement :

### Temps d'accueil souhaité : (ouverture 7h30-18h30)

Les repas sont apportés par les parents.

En cas de demande d'accueil en **halte-garderie** (en fonction des places disponibles), cocher ici:

L'achat d'une carte permettant cet accueil vous sera alors proposé.

Merci de noter ci-dessous vos besoins de jours et d'horaire.

	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nb d'heures
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
TOTAL			

Niveau de ressources selon barème CAF (cf revenu fiscal de référence):

1      2      3

Accueil souhaité pendant les vacances scolaires :  oui  non

Date d'admission souhaitée : .....

Date prévue de fin de contrat : .....

Micro-crèche PAS A PAS-UN PAS DE PLUS  
22 Boulevard Jeanne d'Arc  
02200 SOISSONS  
Tel : 03.23.72.95.91  
crechepasapas@gmail.com



Micro-crèche 3 PETITS PAS  
32 Chemin de ronde  
02130 FERRE EN TARDENOIS  
Tel : 03.23.82.39.29  
creche3petitspas@gmail.com

## **Informations familiales :**

### **Représentants légaux :**

Autorité parentale :  Partagée  Individuelle (merci de fournir un justificatif).

Nom et prénom :

Congé parental  En recherche d'emploi  Salarié

Adresse :

Tél. domicile ..... Tél. mobile :

Profession.....Tél. professionnel : .....

Adresse Email :

Nom et prénom :

Congé parental  En recherche d'emploi  Salarié en poste

Adresse :

Tél. domicile ..... Tél. mobile :

Profession.....Tél. professionnel : .....

Adresse Email :

**Fratrie :** Nombre d'enfants à charge : .....

Nom et prénom des frères et sœurs	Date de naissance	Situation (établissement scolaire...)

Micro-crèche PAS A PAS-UN PAS DE PLUS  
22 Boulevard Jeanne d'Arc  
02200 SOISSONS  
Tel : 03.23.72.95.91  
crechepasapas@gmail.com



Micro-crèche 3 PETITS PAS  
32 Chemin de ronde  
02130 FERRE EN TARDENOIS  
Tel : 03.23.82.39.29  
creche3petitaspas@gmail.com

## **Information :**

Les micro-crèches sont fermées durant 3 semaines : la semaine entre Noël et le jour de l'An, et les 2 premières semaines d'août. Elles sont fermées aussi les jours fériés et les week-ends, ainsi qu'une journée par an pour une formation du personnel. La veille de Noël, les crèches ferment à 17h.

## **Calcul du coût :**

Le coût horaire dépend du nombre de jours et d'heures d'accueil et de vos revenus.

Suite à la réception de votre dossier de candidature, un devis calculé sur la base de vos informations vous sera communiqué par courriel.

L'acceptation de ce dernier et les places disponibles entraîneront la réalisation d'un contrat d'accueil.

**L'inscription définitive** nécessitera un rendez-vous durant lequel vous serez présentés le fonctionnement de la micro-crèche, le règlement intérieur, le projet pédagogique et le contrat d'accueil personnalisé (le dossier complet vous sera transmis si la candidature peut être prise en compte).

Elle sera validée grâce aux documents suivants : le dossier administratif complet, un chèque de caution du montant mensuel (non encaissé). En cas de désistement deux mois avant l'entrée définitive indiquée sur le contrat, ce chèque sera encaissé.

## **Pièces à fournir avec ce dossier de candidature :**

- **Une copie de l'extrait d'acte de naissance ou du livret de famille**
- **Une copie du ou des dernier(s) avis d'imposition (sauf niveau de ressources 3 selon barème CAF).**
- **Un règlement de 15 euros pour les frais de dossier (chèque à l'ordre de PAS A PAS, ou espèces, non remboursable)**

*Merci de retourner ce formulaire à l'adresse de la micro-crèche.*

Date et signature :



## Projet d'établissement

Les micro-crèches PAS A PAS, UN PAS DE PLUS et 3 PETITS PAS sont des **lieux d'accueil qui se veulent souples** pour les familles et structurants pour l'enfant. Elles ont pour objectif **d'accompagner les parents dans leur mission éducative** et l'enfant dans sa croissance et son épanouissement en vue de le **préparer à une scolarisation future**.

### Accompagner la croissance de l'enfant :

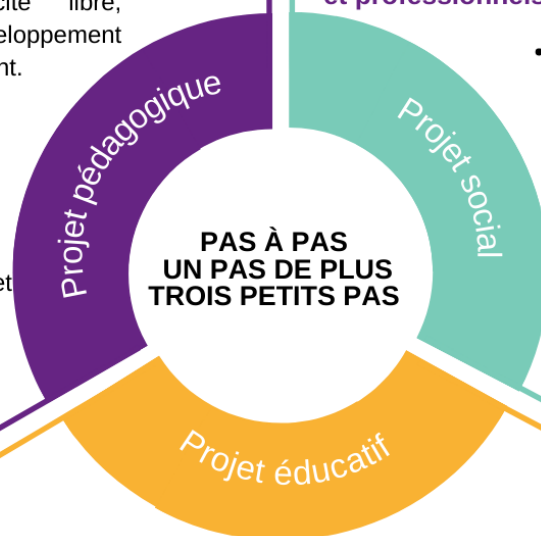
- Favoriser un éveil sensoriel par l'expérience selon les méthodes de Maria Montessori.
- Favoriser la motricité libre, essentielle au bon développement psychomoteur de l'enfant.
- Organiser des sorties extérieures et travailler en réseau avec les écoles, les communes et les résidences accueillant des personnes âgées

### Amener l'enfant à une socialisation à sa mesure :

- Être à l'écoute de ses besoins fondamentaux et personnaliser l'accompagnement à chaque enfant.

### Accueillir, échanger, partager entre parents et professionnels :

- Cafés /Parents proposés durant l'année avec notre Référent Santé Accueil inclusif (infirmier puériculteur) sur différentes thématiques.
- Note d'information sur des sujets relatifs au bien-être de l'enfant.



### Sensibiliser à l'hygiène alimentaire:

- Rendre l'enfant autonome et de plus en plus responsable
- Proposition des lundis verts (sans viande et sans poisson) et de menus de saison pour favoriser l'éveil et la diversité alimentaire.
- Mise à disposition d'un espace allaitement à Soissons

### Porter attention à l'éveil environnemental:

- Utilisation raisonnée des produits d'hygiène corporelles et d'entretien
- Tri sélectif (compost)
- Réduction des perturbateurs endocriniens

Micro-crèche PAS A PAS-UN PAS DE PLUS  
22 Boulevard Jeanne d'Arc  
02200 SOISSONS  
Tel : 03.23.72.95.91  
crechepasapas@gmail.com



Micro-crèche 3 PETITS PAS  
32 Chemin de ronde  
02130 FERRE EN TARDENOIS  
Tel : 03.23.82.39.29  
creche3petitaspas@gmail.com

## Informations aux familles concernant la tarification

### Accueil régulier (au moins 16h par mois)

Le tarif horaire pratiqué dans les micro-crèches PAS A PAS, UN PAS DE PLUS et 3 PETITS PAS dépend de vos revenus et du nombre d'heures d'accueil demandé. Un devis vous sera communiqué après réception de votre dossier de candidature. Vous pouvez avoir une première indication dans les simulations notées ci-dessous.

Si votre enfant est gardé au moins 16h par mois, vous pouvez recevoir une aide de la CAF ou de la MSA, appelée Complément Mode de Garde (CMG) sous certaines conditions et pour un mode de garde uniquement. Il vous appartient de prendre contact avec la CAF ou la MSA pour connaître le montant auquel vous avez droit. Un minimum de 15% du coût reste automatiquement à votre charge.

Les parents inscrits à la CAF percevront leur remboursement suite à une télédéclaration effectuée par la crèche des heures de garde de leur enfant.

Les parents inscrits à la MSA percevront les aides suite à l'acquittement de leur facture mensuelle.

Vous réglez la structure sous la forme d'un forfait basé sur le nombre d'heures mensuelles que vous avez réservé dans le contrat d'accueil signé au moment de l'inscription définitive. Vous réglez donc le nombre d'heures réservé et non le temps effectivement réalisé. Les absences et les vacances ne sont pas déductibles. Les retards lors du départ ou les heures d'accueil accordées en plus du contrat prévu seront facturés au tarif de l'accueil exceptionnel. Les semaines de fermeture annuelle ne donneront pas lieu à une réduction sur la facture mensuelle.

Au 31 août des 3 ans de l'enfant, les aides de la CMG sont diminuées de 50%.

Toute situation particulière pourra être étudiée.

### L'accueil occasionnel

Il reste possible en fonction des places disponibles. Le tarif horaire dépend aussi de vos revenus :

*Niveau 1* : 6 euros de l'heure

*Niveau 2* : 7 euros de l'heure

*Niveau 3* : 8 euros de l'heure.

Des forfaits « journée » ou « demi-journée » sont également prévus.

Micro-crèche PAS A PAS-UN PAS DE PLUS  
22 Boulevard Jeanne d'Arc  
02200 SOISSONS  
Tel : 03.23.72.95.91  
crechepasapas@gmail.com



Micro-crèche 3 PETITS PAS  
32 Chemin de ronde  
02130 FERRE EN TARDENOIS  
Tel : 03.23.82.39.29  
creche3petitpas@gmail.com

Sans justificatif de revenus pour l'accueil occasionnel, le tarif pratiqué sera de 8 euros de l'heure. Toute heure commencée est due. Le règlement se fait au moment de l'inscription de l'enfant.

Pour tout enfant de moins de 6 ans, le coût resté à la charge des familles (après déduction des aides) donne droit à une déduction d'impôts de 50% du montant, dans la limite de **3500 euros déclarés par enfant et par an**.

**Tarifs indicatifs** (pour les familles recevant les aides) :

<p><b><u>Niveaux de ressources 1</u></b></p> <p>Votre enfant est gardé 40h par semaine, avec accueil pendant les vacances scolaires. Vous réglez 1299€, la CAF vous verse 911,23€. Il reste à votre charge <b>387,77€</b>, dont la moitié déductible de vos impôts.</p>	<p><b><u>Niveaux de ressources 2</u></b></p> <p>Votre enfant est gardé 40h par semaine, sans les vacances scolaires. Vous réglez 1128€, la CAF vous verse 785,51€. Il reste à votre charge <b>342,49€</b> dont la moitié déductible de vos impôts.</p>
<p><b><u>Niveaux de ressources 3</u></b></p> <p>Votre enfant est gardé 30h par semaine, avec accueil pendant les vacances scolaires. Vous réglez 1143€, la CAF vous verse 659,84€. Il reste à votre charge <b>483,16€</b>, dont la moitié déductible de vos impôts.</p>	<p><b><u>Niveaux de ressources 2</u></b></p> <p>Votre enfant est gardé 10h par semaine, avec accueil pendant les vacances scolaires. Vous réglez 433€, la CAF vous verse 368,05€. Il reste à votre charge <b>64,95€</b>, dont la moitié déductible de vos impôts.</p>